

A stylized logo of a triathlete in motion, composed of flowing blue and red lines. The figure is positioned behind the main title text.

GUIDE de la FORMATION
2016-2017

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

INTRODUCTION

La Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.) propose une offre de formation complète à destination des éducateurs bénévoles ou professionnels. Quel que soit votre projet ou celui de votre structure affiliée à la F.F.TRI., l'équipe du Département emploi-formation sera votre interlocuteur pour vous accompagner au mieux (contacts en dernière page de ce guide). N'hésitez pas à consulter régulièrement le site fédéral pour vous tenir informé des dernières actualités en lien avec le secteur : <http://www.fftri.com/formation-federale>

En figure 1 vous est présentée l'architecture générale des diplômes triathlon ainsi que les éventuelles équivalences entre les diplômes fédéraux et d'Etat¹.

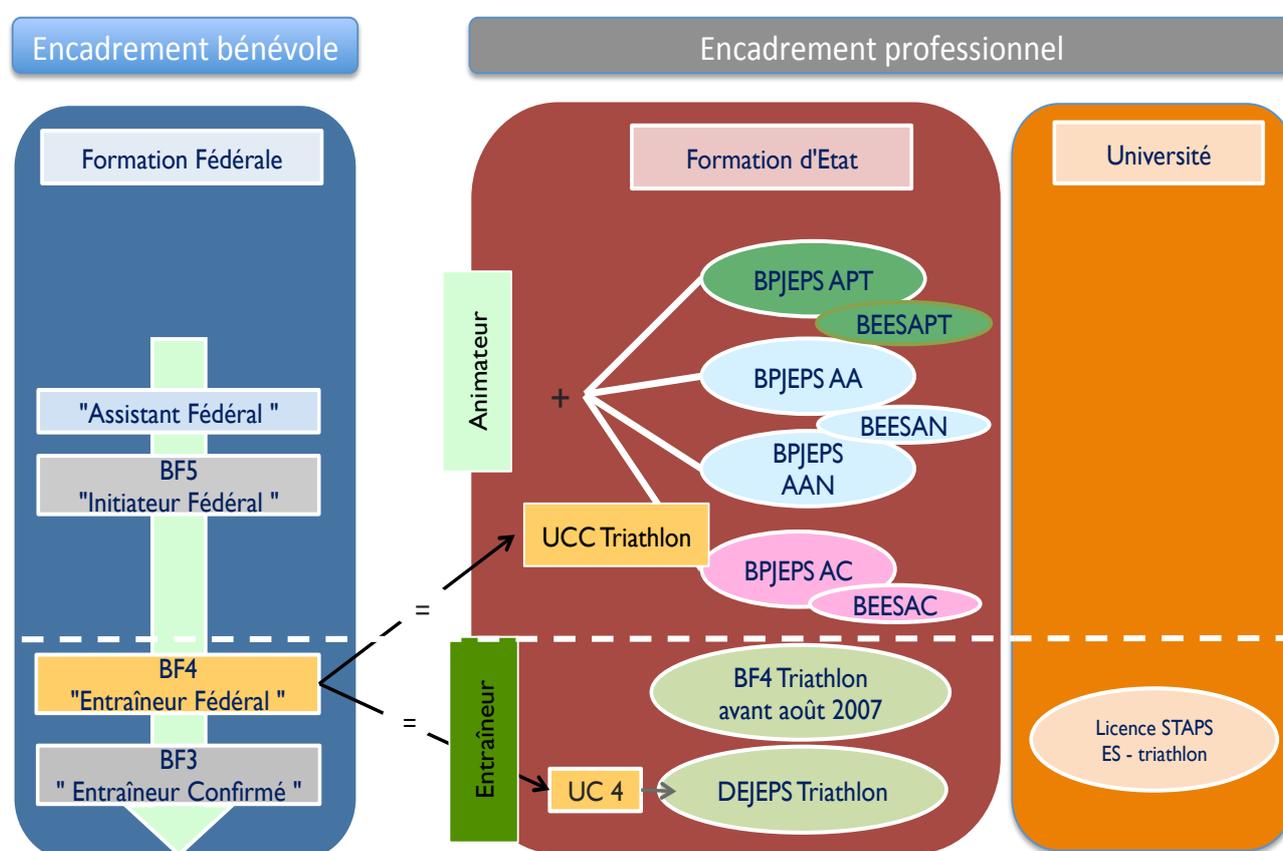


Figure 1 : Schéma présentant l'ensemble filières de formations liées aux diplômes d'éducateur triathlon ainsi que les passerelles existantes entre les diplômes fédéraux et d'Etat.

¹ BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport - APT : Activités Physiques Pour Tous – AAN : Activités Aquatiques de la Natation – AC : Activités du Cyclisme – UCC : Unité Capitalisable Complémentaire (rattachables au 3 BPJEPS identifiés)

« Assistant Fédéral » Triathlon

Sous la responsabilité directe de diplômés fédéraux (BF5, BF4, BF3) ou d'Etat (DEJEPS triathlon), il apporte une aide logistique et sécuritaire au sein de son club. L'assistant fédéral représente le premier niveau du cursus de la formation fédérale destiné aux jeunes encadrants (16 à 18 ans) qui souhaitent s'initier à l'encadrement de la pratique des disciplines enchaînées.

Prérogatives :

- Sous la responsabilité directe de diplômés fédéraux ou d'état, il apporte une aide logistique et participe à assurer la sécurité des pratiques au sein de son club.

Pré Requis :

- Avoir 14 ans révolus
- Etre licencié F.F.TRI.
- Etre titulaire de l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR1)

Modalités de délivrance du statut d'assistant :

- Suivre la formation théorique de la formation BF5 triathlon :

Aucun examen n'est nécessaire. C'est le Conseiller Technique de Ligue, responsable de la formation qui délivre l'attestation.

Modalités d'inscription :

Renseignements et inscriptions auprès de votre conseiller technique de ligue régionale de triathlon (CTL) : <http://www.fftri.com/annuaire-1>

Brevet Fédéral « Initiateur Triathlon » : BF5

Prérogatives :

- Facilite l'accueil de tout type de pratiquants dans le respect de leur sécurité et de leur bien-être.
- Accompagne la pratique des disciplines enchaînées au sein des structures fédérales.
- Assiste le BF4 dans l'animation du projet du club.

Pré Requis :

- Avoir 18 ans révolus lors de l'examen
- Etre licencié(e) à la F.F.TRI.
- Etre titulaire du code de la route
- Etre titulaire du PSC1 (ou de son équivalent à jour des révisions)

Organisation générale BF5 :

Organisation générale BF5	
Pré requis	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir 18 ans révolus lors de l'examen - Etre licencié(e) à la F.F.TRI. - Etre titulaire du code de la route - Etre titulaire du PSC1 (ou de son équivalent à jour des révisions)
Modalités d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> - Auprès du Conseiller Technique de votre ligue régionale - Coordonnées des Ligues régionales : http://www.fftri.com/annuaire-1
Période de formation	<ul style="list-style-type: none"> - De septembre à avril (dates précises fonction des Ligues Régionales)
Validité de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Sans limite de validité.
Coût de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Défini par les ligues régionales
Date Examen	<p>Selon ligues : 2^{ème} trimestre 2017 (précisions sur le site de votre ligue régionale)</p>

Contenus de formation BF5 : 32 heures

1 - Rôles de l'initiateur en triathlon

Objectifs :

- *Etre capable de définir les missions liées à l'encadrement en triathlon.*
- *Etre capable d'identifier la place de l'initiateur au sein du club.*

Contenus :

- *Les missions de l'initiateur*
- *Présentation du contenu de la formation*

2 – Le triathlon c'est quoi ?

Objectifs :

- *Etre capable de partager une culture commune sur la définition du triathlon et des représentations qui l'accompagnent,*
- *Etre capable d'identifier les principaux acteurs du triathlon en France,*
- *Etre capable de contribuer à la réalisation de projets et d'actions au sein du club,*
- *Etre capable de renseigner les parents/adhérents/élus.*

Contenus :

- *Se repérer dans l'histoire de l'activité triathlon :*
 - *La grande histoire du triathlon,*
 - *Histoire de la F.F.TRI. (grandes dates, conditions d'émergence et maintien de la discipline...).*
- *Le triathlon en France aujourd'hui :*
 - *La F.F.TRI. aujourd'hui (président F.F.TRI., situation géographique, nombres de licenciés, de clubs, de manifestations...)*
 - *La ligue régionale,*
 - *Le club de chaque stagiaire (rapport de stage).*
- *Le fonctionnement du club et son environnement partenarial,*
- *Une diversité de lieux de pratiques,*
- *Des disciplines avec leurs spécificités : règles du jeu*

3 – Les ressources mobilisées en triathlon

Objectifs :

- *Etre capable d'analyser les activités enchaînées en fonction des ressources sollicitées dans la pratique,*
- *Etre capable d'utiliser cette analyse dans les séances proposées aux pratiquants,*
- *Acquisition d'une culture technique commune.*

Contenus :

- Les ressources à mobiliser pour faire du triathlon
- Introduction aux notions anatomiques et physiologiques :
 - Présentation anatomique et physiologique générale du muscle et du système cardio-respiratoire.

4 – Enjeux sécuritaires liés à la pratique du triathlon

Objectifs :

- Etre capable d'assurer la sécurité des pratiquants et d'initier une amélioration des choix en termes d'hygiène de vie.

Contenus :

- La prévention des risques liés à la pratique du triathlon,
- Les bases de l'acquisition d'une hygiène de vie saine grâce à la pratique du triathlon.

5 - L'accompagnement du triathlète

Objectif :

- Etre capable d'accueillir tout type de publics en favorisant la prise de plaisir dans l'activité,
- Etre capable d'accompagner le pratiquant dans la réalisation de ses objectifs.

Contenus :

- Les grands principes de la séance,
- La gestion d'un groupe,
- Connaître les grands principes de l'entraînement en lien avec une saison sportive de triathlon et proposer quelques orientations annuelles :
 - La saison du club classique,
 - Prise en compte des publics : jeune débutant (scolaire) – adulte loisir (amateur),
- Adapter les situations proposées afin de favoriser l'aisance des pratiquants,
- Le choix du matériel selon le public et son niveau.

Stage pratique BF5 dans une structure fédérale : 30 heures

Au sein d'une structure fédérale affiliée à la F.F.TRI. et/ou lors d'un stage mis en place par la ligue régionale, le stagiaire BF5 devra justifier d'une implication d'au moins 30 heures dans la structure identifiée. Le stagiaire BF5 sera sous la responsabilité directe d'un éducateur triathlon titulaire d'un diplôme fédéral (BF4 ou BF3) ou d'un diplôme d'Etat triathlon.

Equivalences – allègements BF5 :

Allègement de formation pour :

- Titulaires d'une licence STAPS entrainement
- Titulaires d'un diplôme d'Etat : natation – cyclisme – athlétisme

Les titulaires de ces diplômes n'auront à suivre que les items de formation portant sur les **Chapitres 1 et 2.**

Quel que soit l'allègement de formation consenti, tous les candidats devront se présenter à l'examen et justifier d'une implication de 30 heures dans une structure fédérale F.F.TRI. (clubs, comités départementaux ou ligues régionales).

Accès à la RAE² possible sur ce diplôme : Détails sur le site fédéral www.fftri.com à partir du mois de novembre 2016.

Modalités d'examen du diplôme BF5:

- Epreuve 1 : Rédaction d'un rapport de stage
- Epreuve 2 : Epreuve écrite / contenus théoriques (QCM)
- Epreuve 3 : Oral de stage (sur la base du rapport de stage)

Critères de validation BF5 :

- Avoir la moyenne sur l'ensemble des 3 épreuves
- Note éliminatoire < 06/20

Modalités d'inscription :

Renseignements et inscriptions auprès de votre conseiller technique de ligue régionale de triathlon (CTL) : <http://www.fftri.com/annuaire-1>

² RAE : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience

Brevet Fédéral « Entraîneur Triathlon » : BF4

Prérogatives :

- Il encadre tout type de publics dans une perspective d'éducation sportive et de compétitions.
- Il prend en compte les spécificités du public et fixe des objectifs adaptés à leur niveau de pratique et à leurs attentes.
- Il encadre des activités de découverte, d'animation et d'entraînement.
- Il conduit et accompagne un projet d'animation et/ou d'entraînement.
- Il identifie les spécificités du triathlon et est capable de les exploiter pour élaborer des contenus pédagogiques visant l'acquisition de compétences propres au compétiteur.
- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation.
- Il participe au fonctionnement et à la gestion de l'association. Il participe à la gestion et à la promotion du triathlon et des disciplines enchaînées. Il connaît l'environnement institutionnel propre à sa structure.

Pré requis :

- Etre titulaire du BF5
- Etre licencié(e) à la F.F.TRI.
- Titulaire du BNSSA (ou équivalent) et de la qualification DSA (ou équivalent)
- Avoir effectué deux triathlons ou duathlons CD dans les trois années précédant l'examen

Contenus de formation BF4 :

Contenus en centre de formation : 80 heures

- Présentation de la formation et de la réglementation liée à l'encadrement du triathlon (3 heures)
- Analyse du triathlon (4 heures)
- Bases physiologiques et méthodologiques de l'entraînement au triathlon (16 heures)
- La Préparation Physique (4 heures)
- Nutrition et performance sportive (4 heures)
- Les déterminants psychologiques de la pratique sportive (4 heures)
- Les modes de locomotion : (16 heures)
 - Aquatique – Cycliste – Pédestre – Les enchaînements
- La pratique jeune des sports enchaînés (4 heures)
- L'Ecole Française de Triathlon : démarche, conception et mise en application (12 heures)

- L'intégrité physique des pratiquants (4 heures)
- Le Sauv'Nage – ENF1 (3 heures)

Stage pratique de 60 heures minimum à effectuer dans la structure de son choix sous la responsabilité d'un tuteur diplômé :

- L'encadrement en sécurité des disciplines enchaînées
- L'apprentissage de la technique des modes de locomotion
- L'entraînement des sports enchaînés
- Le fonctionnement du club et la relation avec ses partenaires

Organisation générale de la formation BF4 :

Quatre lieux correspondant à différentes formules de formation sont proposés :

- **FORMATION BF4 Zone Aquitaine** : au CREPS de Bordeaux

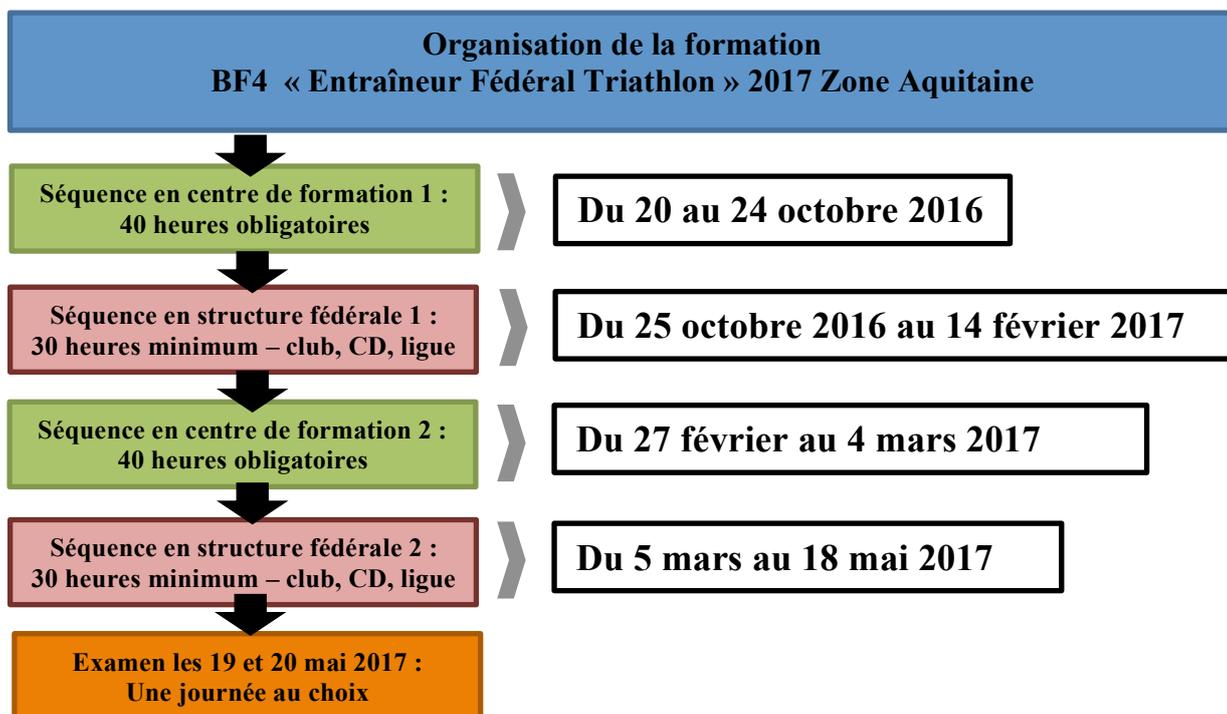


Figure 2 : Présentation de l'alternance de formation BF4 Zone Aquitaine (Bordeaux) regroupant les deux séquences de formation en centre, les périodes de stage et l'examen

- **FORMATION BF4 Zone Ile-de-France** : A Issy-les-Moulineaux.



Figure 3 : Présentation de l'alternance de formation BF4 Zone Nord (Ile de France) regroupant les cinq modules de formation en centre, les périodes de stage et l'examen

- **FORMATION BF4 Zone CENTRE** : au CREPS de Bourges.

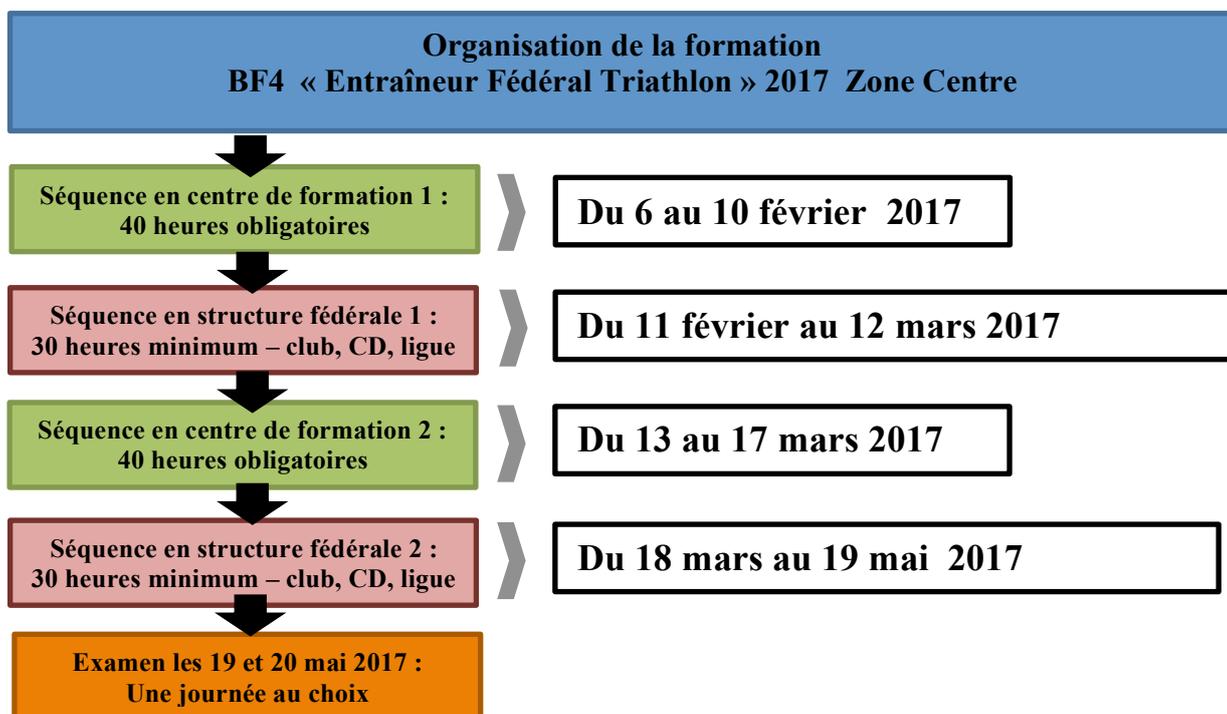


Figure 4 : Présentation de l'alternance de formation BF4 Zone Centre (Bourges) regroupant les deux séquences de formation en centre, les périodes de stage et l'examen

- **FORMATION BF4 Zone Provence-Alpes** : Au CREPS d'Aix-en-Provence.

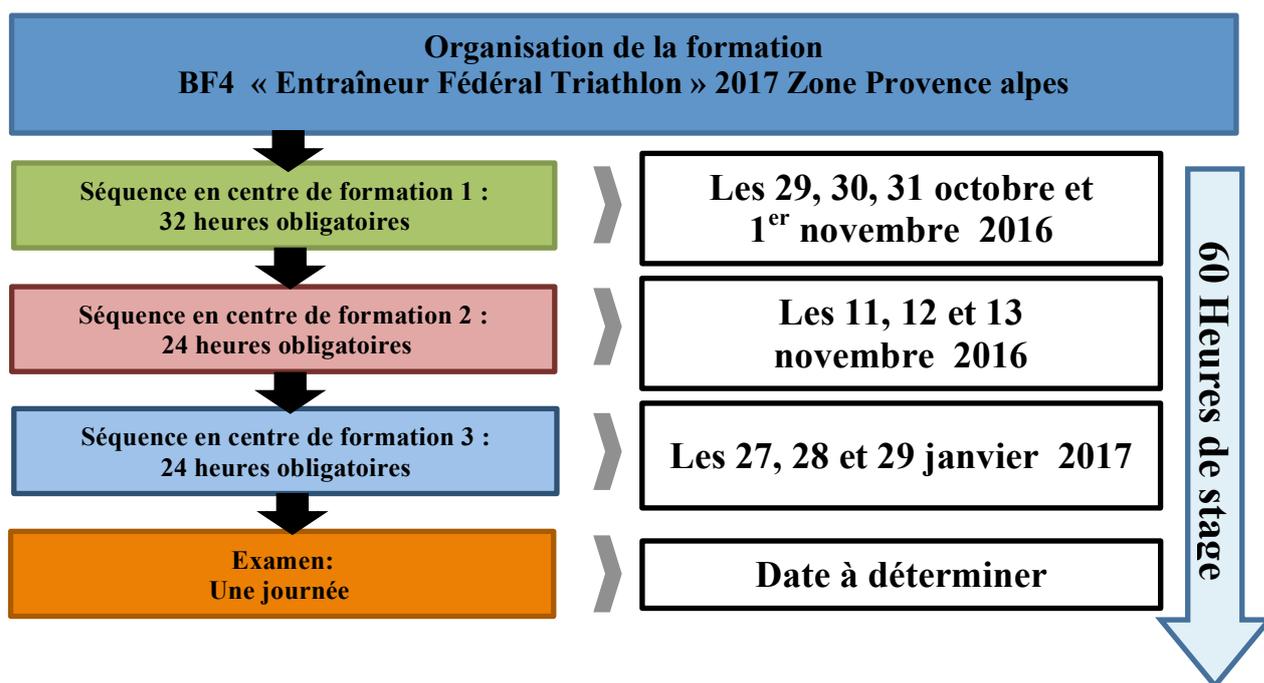


Figure 5 : Présentation de l'alternance de formation BF4 Zone Provence-Alpes regroupant les trois séquences de formation en centre, les périodes de stage et l'examen

- **FORMATION BF4 Zone Rhône-Alpes** : Au CREPS de Voiron.

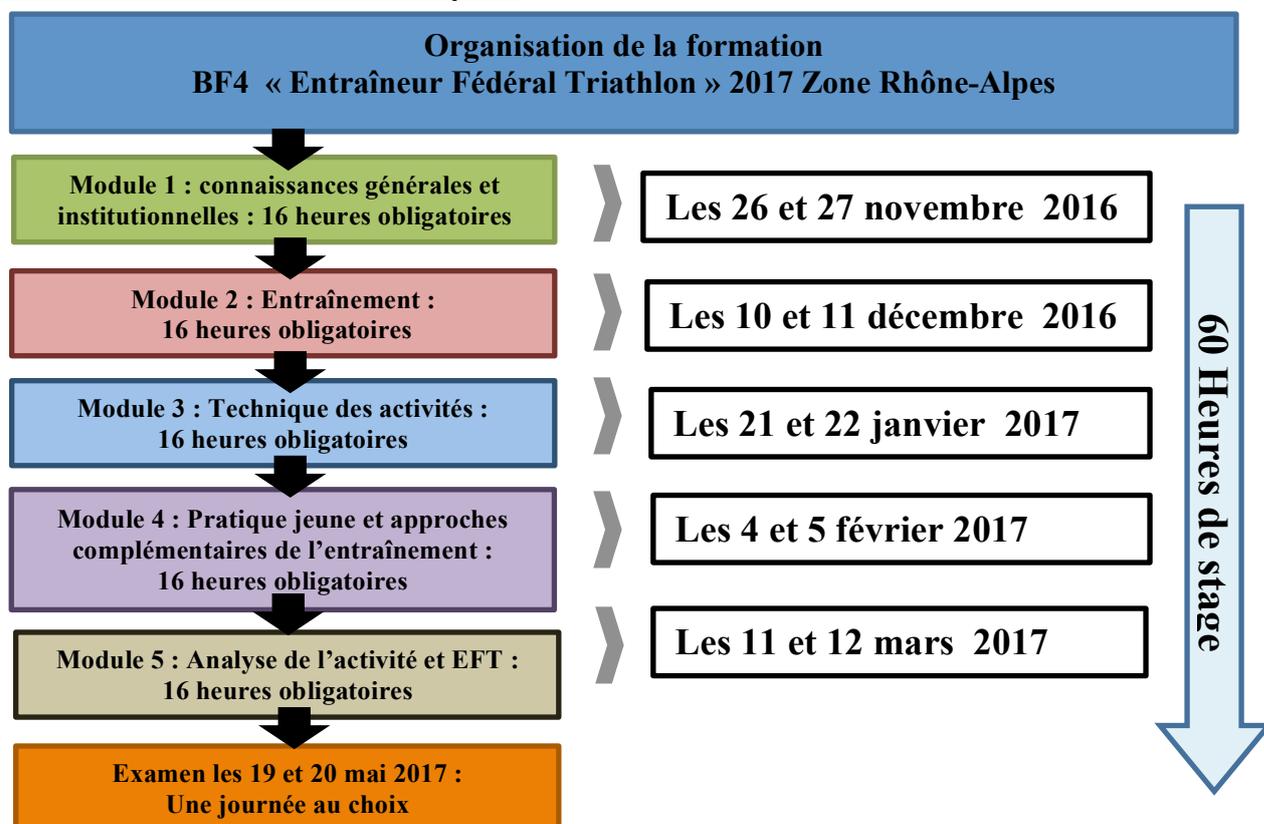


Figure 6 : Présentation de l'alternance de formation BF4 Zone Rhône-Alpes regroupant les cinq modules de formation en centre, les périodes de stage et l'examen

Modalités d'inscription :

Dossier d'inscription à demander aux ligues en charge de l'organisation de la formation :

BF4 Zone Ile-de-France : Ligue Ile de France de Triathlon - Renseignements : petityannick@libertysurf.fr

BF4 Zone Centre : Ligue du Centre de Triathlon - Renseignements : mathieu.badelier@wanadoo.fr

BF4 Zone Aquitaine : Ligue d'Aquitaine de Triathlon - Renseignements : feniou.bernard@neuf.fr

BF4 Provence Alpes : Ligue Provence Alpes de Triathlon – Renseignements :
paoli.vincent13@gmail.com

BF4 Zone Rhône-Alpes : Ligue Rhône-Alpes de Triathlon – Renseignements: aubert.dam@orange.fr

Stage pratique BF4 dans une structure fédérale : 60 heures minimum

Au sein d'une structure fédérale affiliée à la F.F.TRI. ou lors de stages mis en place par la ligue régionale, le stagiaire BF4 devra justifier d'une implication d'au moins 60 heures dans la structure identifiée. Le stagiaire BF4 sera sous la responsabilité directe d'un éducateur triathlon titulaire d'un diplôme fédéral (BF4 ou BF3) ou d'un diplôme d'Etat triathlon.

Coûts de formation :

- **Frais pédagogiques** : comprenant l'ensemble des séquences ou modules de formation et l'inscription à l'examen : 1200 €

Vous pouvez bénéficier d'un allègement de 41% du coût pédagogique en cas de financement personnel ou par votre club si celui ne perçoit aucune aide pour votre formation. Une attestation devra être fournie le cas échéant.

Coût de la formation pour les stagiaires ne bénéficiant d'aucune prise en charge : 700 €

- **Hébergement et restauration** :
 - o Tarif CREPS de Bordeaux, CREPS de Bourges, CREPS de Voiron, CREPS PACA
 - o Autres tarifs non définis.

Modalités d'évaluation :

- Epreuve 1 : Rapport de stage pédagogique
- Epreuve 2 : Analyse d'une séquence d'images + entretien avec le jury

Critères de validation :

- Le candidat est admis s'il obtient une note au moins égale à 10/20 sur la moyenne des 2 épreuves ;
- Toute note inférieure à 06/20 sur l'une des épreuves est éliminatoire ;

En cas d'échec, le candidat pourra garder le bénéfice de ses notes supérieures ou égales à 10/20 pour une session ultérieure. Il pourra aussi choisir de repasser chaque épreuve. Le cas échéant c'est la nouvelle note obtenue qui sera prise en compte.

Equivalences – allègements :

Les athlètes inscrits sur liste SHN³ et les étudiants en Licence STAPS entraînement option triathlon ayant validés le cursus L1 complet sont dispensés du prérequis BF5 pour l'entrée en formation. Aucune équivalence n'est prévue sur ce niveau de certification.

Accès à la RAE⁴ possible sur ce diplôme : Détails sur le site fédéral www.fftri.com

³ SHN : Sportif de Haut Niveau

⁴ RAE : Reconnaissance des Acquis de l'Expérience

Brevet Fédéral « Entraîneur Confirmé » : BF3

Prérogatives :

- Anime et entraîne dans une perspective d'éducation sportive et de compétition en assurant la sécurité des pratiquants.
- Forme et accompagne les BF5 et les stagiaires BF4

Pré requis :

- Etre titulaire du BF4
- Etre licencié(e) à la F.F.TRI.

Organisation générale de la formation BF3 :

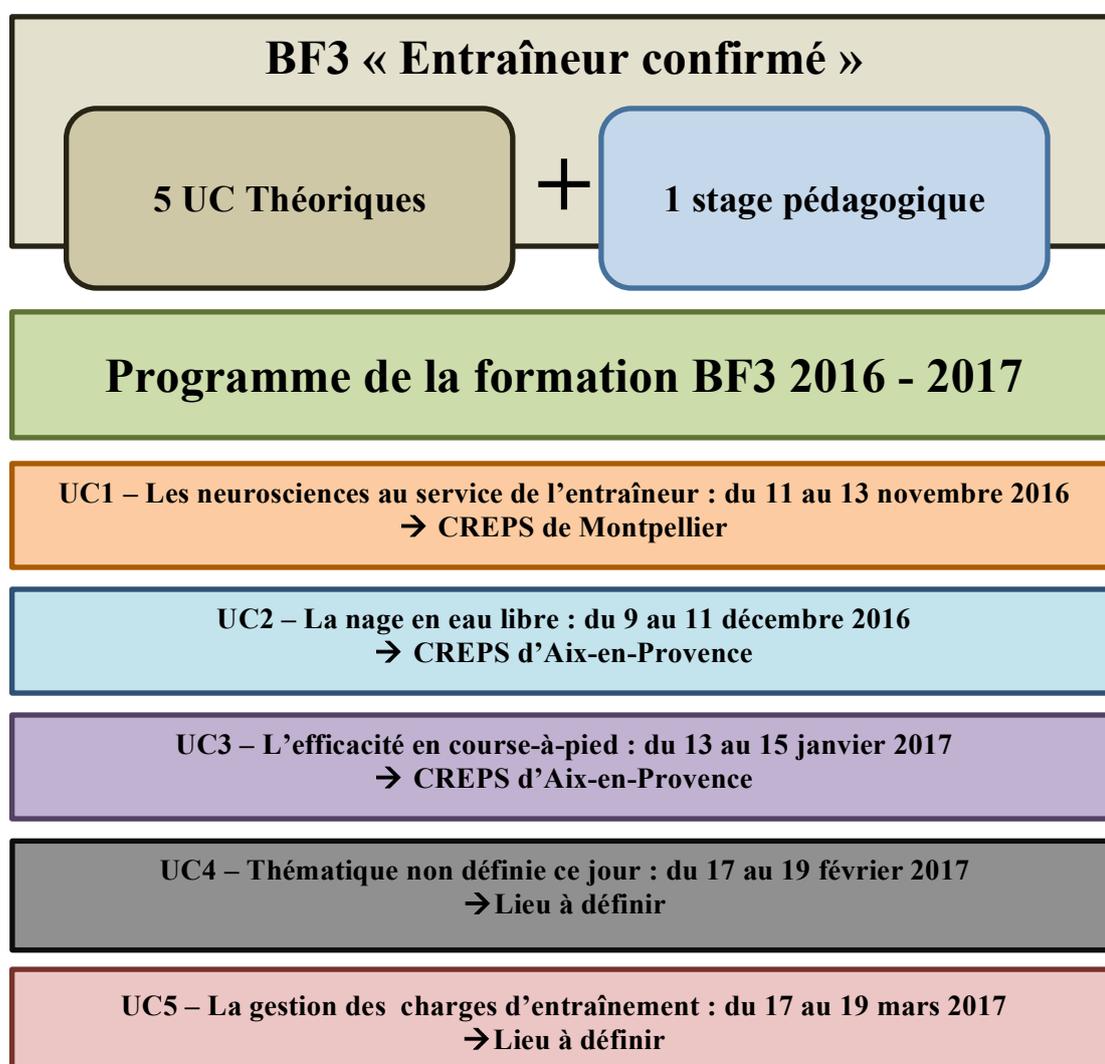


Figure 5 : Présentation de l'architecture générale de la formation BF3 2016-2017 composée des 5 unités capitalisables (UC) théoriques et du stage pratique à valider pour l'obtention du diplôme.

Modalités d'inscription :

Bulletins d'inscriptions à télécharger sur le site de la Fédération Française de Triathlon :

<http://www.fftri.com/formation-federale>

Coûts de formation :

- **Frais pédagogiques** par UC : 200 ou 250 € selon thématique

Vous pouvez bénéficier d'un allègement de 40% du coût pédagogique en cas de financement personnel ou par votre club si celui ne perçoit aucune aide pour votre formation. Une attestation devra être fournie le cas échéant.

- **Frais d'hébergement et de restauration** : Selon les lieux de formations

Modalités de validation :

- Le candidat est admis s'il prend part à 5 unités capitalisables (UC) théoriques différentes et réalise le stage pédagogique (UC6).
- Pas de limitation de temps pour la validation des 5 UC et du stage.
- Tout titulaire du BF3 peut prendre part aux UC organisées dans le cadre de sa formation continue sous réserve de disponibilité.

Allègements, équivalences, auditeurs libres :

- Les athlètes inscrits sur liste de haut niveau, élite ou senior, les responsables des Pôles France et Espoirs, les titulaires du BF3 sont autorisés à suivre en tant qu'auditeurs libres, sans obligation d'être titulaire du BF4 ou entraîneur fédéral, les UC de formation BF3. Une attestation de suivi de formation pourra être délivrée dans la mesure où ces auditeurs auront suivi dans sa totalité l'UC de formation.
- Ces attestations permettront des allègements de formation dans le cas où l'auditeur souhaite s'engager dans un cursus de formation fédérale. Il devra alors satisfaire aux prérequis d'entrée en formation BF3 avant de pouvoir faire valoir ces attestations.
- Cette disposition, à l'attention des athlètes de haut niveau, est libre de droit. Les frais de déplacement, hébergement et restauration restant à la charge des auditeurs.
- Les titulaires d'une Licence STAPS entraînement option triathlon ayant validés le cursus complet sont dispensés du prérequis être titulaire du BF4 pour l'entrée en formation. Aucune équivalence n'est prévue sur ce niveau de certification.

Les diplômes d'Etat triathlon

Contexte :

Conformément à l'article L212-1 du Code du Sport, seuls les diplômes d'Etat permettent d'encadrer une discipline sportive contre rémunération (à temps complet ou à temps partiel). Ces diplômes inscrits au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) permettent à leur titulaire de disposer de la prérogative d'encadrement de la discipline sportive concernée contre rémunération. Afin de vous guider voici l'ensemble des qualifications professionnelles qui permettent d'encadrer le triathlon contre rémunération. Si vous êtes éducateur ou dirigeant souhaitant professionnaliser l'encadrement du triathlon, voici les qualifications requises pour cela.

QUELS DIPLOMES POUR ENCADRER LE TRIATHLON CONTRE REMUNERATION ?

- **ANIMATEUR TRIATHLON** : Trois diplômes permettent d'obtenir cette qualification par le biais d'une unité capitalisable complémentaire (UCC) triathlon rattachées à trois Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS). L'UCC⁵ « triathlon » est rattachable au BPJEPS APT (Activités Physiques Pour Tous), au BPJEPS AAN (Activités Aquatiques de la Natation) ainsi qu'au BPJEPS AC (Activités du Cyclisme).
Les titulaires du BEESAN **et d'un BF4 triathlon** ont également la possibilité de faire valoir une prérogative d'animateur triathlon.

Animateur triathlon
« encadrement jusqu'au premier niveau de compétition »

BEESAN + BF4 triathlon

OU

BPJEPS AAN + BF4 triathlon ou UCC triathlon

OU

BPJEPS APT + BF4 triathlon ou UCC triathlon

OU

BPJEPS AC + BF4 triathlon ou UCC triathlon

Figure 5 : Diplômes professionnels permettant **d'animer au triathlon**. Le professionnel devra disposer d'une des qualifications identifiées pour prétendre à rémunération (Diplômes de niveau IV).

⁵ UCC : Unité Capitalisable Complémentaire

- **ENTRAINEUR TRIATHLON** : Un diplôme permet d'obtenir cette qualification par le biais du Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (DEJEPS) spécialité perfectionnement sportif mention triathlon. Les titulaires d'une Licence STAPS entraînement sportif option triathlon ont également cette prérogative.

Entraîneur triathlon
« Préparer et entraîner dans une perspective de perfectionnement sportif »

Brevet Fédéral « Entraîneur » triathlon (BF4) obtenu avant août 2007

DEJEPS, Spécialité perfectionnement sportif, Mention triathlon

Licence STAPS « Entraînement sportif » option triathlon

Figure 6 : Diplômes professionnels permettant **d'entraîner au triathlon**. Le professionnel devra disposer d'une des qualifications identifiées pour prétendre à rémunération (Diplômes de niveau III).



**SI VOUS NE DISPOSEZ PAS DE CES QUALIFICATIONS ET QUE VOUS ENCADREZ LE TRIATHLON
CONTRE REMUNERATION, VOUS ETES EN INFRACTION VIS A VIS DU CODE DU SPORT.**

Offre de formation ANIMATEUR triathlon 2016-2017

Voici les organismes de formation proposant cette offre de formation :

CREPS de Vichy :

<http://www.creps-vichy.sports.gouv.fr/download.php?code=UCCtriathlon>

Lieu : CREPS Vichy

Clôture des inscriptions : 1^{er} octobre 2016

Dates de formations : 21/11/2016 au 24/03/2017

Durée: 105 heures maximum en centre et 50 heures minimum en structure

Tarif : 945 € / 105 h

Contact : Thierry LEFAURE

Tel : 04 70 59 52 82

Courriel : thierry.lefaure@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS du Centre :

Lieu : CREPS de Bourges

Clôture des inscriptions : non définie

Dates de formations : 9/01/2017 au 17/03/2017

Durée: 105 heures maximum en centre et 50 heures minimum en structure

Tarif : CREPS de Bourges

Contact : Philippe COM

Tel : 02 48 48 54 49

Courriel : philippe.com@creps-centre.fr

Offre de formation ENTRAINEUR triathlon 2016-2018

Formation au DEJEPS triathlon 2016-2018 :

Une session de formation préparant au DEJEPS sera mise en place au CREPS de Vichy-Auvergne. Pour toute information veuillez contacter le département Emploi-Formation de la F.F.TRI.

Cadre général :

*Il s'agit d'une formation au Diplôme d'Etat de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport, diplôme de **niveau III** délivré par l'Etat, au même titre qu'un diplôme universitaire de technologie (DUT), d'un brevet de technicien supérieur (BTS), ou d'un premier cycle d'enseignement supérieur.*

Spécificité de l'offre de formation CREPS VICHY

Le CREPS de Vichy propose une formation Bi-qualifiante sur 2 ans préparant à deux diplômes en apprentissage :

DEJEPS : Spécialité « perfectionnement sportif » mention triathlon –

Emplois et postes visés :

- **Entraîneur Triathlon**
- **Agent de développement**

BPJEPS : Activités Aquatiques de la Natation :

Emplois et postes visés :

- **Maître nageur sauveteur**

Compétences, prérogatives, débouchés :

Cette formation au diplôme d'état confèrera à son titulaire, dans le domaine du triathlon les compétences de :

- La conception et la coordination de programmes de perfectionnement sportif et ou d'un projet pédagogique,
- l'entretien des capacités physiques générales dans un objectif de santé,
- soutenir le travail de l'équipe et organiser le travail partenarial,
- accompagner l'implication des bénévoles,
- organiser la mobilisation des moyens,
- conduire des interventions de formation au sein de son équipe et à l'extérieur.

L'éducateur exerce ces fonctions au sein :

- d'établissements d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activité de prévention pour la santé et les conduites à risque,
- d'une façon générale, de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (clubs, Comité Départemental, Ligue Régionale),
- il peut intervenir dans le secteur scolaire ou périscolaire pour assister l'équipe pédagogique.

Public concerné :

- Avoir 18 ans

- *Pratiquant la discipline triathlon*
- *En recherche d'emploi, en formation continue, en reconversion professionnelle ou en formation initiale.*

Calendrier :

Début de formation : 10 octobre 2016

Fin de formation : 18 mai 2018

Volume horaire global : 1520 heures (hors allègement)

- **Nombre d'heures en centre de formation (CREPS) : 820 heures**
- **Nombre d'heures en entreprise : 700 heures** (minimum hors allègement)
Allègement de formation possible défini lors du positionnement.

Exigences préalables :

- Etre titulaire du BNSSA (a jour des révisions)
- Attestation de participation à 5 triathlons et 3 duatlons courte distance (délivrée par la DTN F.F.TRI.)

Modalité d'évaluation :

Evaluations certificatives (diplôme ouvert pour tout ou partie à la VAE)

Aspects financiers :

Renseignements : <http://www.creps-vichy.sports.gouv.fr/download.php?code=DEtriathlon>

Inscriptions : http://www.creps-vichy.sports.gouv.fr/download.php?code=DEtriathlon_DI

Contact :

Monsieur Sébastien LIBICZ

Adjoint au Directeur Technique National en charge de l'emploi - formation

CREPS PACA site Aix en Provence

Chemin de la Guiramande CS 70445, 13098 Aix-en-Provence

☎ : 06.26.47.30.20

✉ : slibicz@fftri.com

Thierry LEFAURE

CREPS VICHY – AUVERGNE

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex

☎ : 04 70 59 52 82

✉ : thierry.lefaure@creps-vichy.sports.gouv.fr

Aides à la formation

Les formations induisent un investissement relativement conséquent en termes de volumes horaires et financiers.

Pour faciliter vos démarches, pour chaque inscription à une formation, vous sera fournie une fiche de liaison vous permettant de faire valoir vos droits à la formation (professionnelle ou bénévole) auprès des partenaires ou organismes financeurs.

Vous trouverez ci-dessous différentes pistes susceptibles de vous guider dans une prise en charge de ces coûts de formation.

- **Le club :**

Il peut être intéressé au premier chef par un accroissement des connaissances et des compétences de ses éducateurs. **Le club peut lui-même obtenir une aide relative à la formation via le CNDS⁶.**

- **La ligue Régionale :**

Dans le cadre d'un projet d'aide à la formation de ses cadres. Elle peut sur ses fonds propres prendre en charge une partie des frais de formation BF3.

- **Les services départementaux ou régionaux chargés de la Jeunesse et des Sports :**

Par le biais d'une convention avec les clubs ou les ligues, elle peut prendre en charge une partie des frais de formation.

- **Les collectivités :** (conseil régional ou général, villes)

Par le biais d'une convention avec les clubs ou les ligues, ils peuvent prendre en charge une partie des frais de formation (via le CNDS).

- **Les organismes de formation professionnelle :**

Les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA) sont en charge du financement de la formation continue des professionnels et/ou des bénévoles des structures associatives comme par exemple AGEFOS PME et peuvent dans certains cas prendre en charge des formations sportives si vous êtes salarié et que votre employeur cotise à l'un de ces organismes.

⁶ CNDS : Centre National de Développement du Sport (Financement du ministère chargé des Sports via ses services déconcentrés, DDCSPP ou DRJSCS)

Pour être sûr d'être accepté, votre dossier de financement de formation doit être bien renseigné et envoyé le plus tôt possible.

Vous trouverez ci-dessous les renseignements qui vous seront demandés :

- Nom de l'organisme de formation : Fédération Française de Triathlon
- N° organisme de formation : 11930347893
- Responsable de la formation : Sébastien LIBICZ
- Forme juridique de l'organisme : Association loi 1901
- Nombre d'heures : suivant votre stage (voir fiche descriptive)
- Coût pédagogique H.T. : suivant votre stage (voir fiche descriptive)

Contacts département emploi-formation

Vous trouverez ci-dessous l'ensemble des coordonnées du département emploi-formation, il sera à même de répondre à l'ensemble de vos questions.

Pour vos questions d'ordre général, contactez le secrétariat :

Madame Carole BOGAERT

Responsable Administrative Département emploi – formation

CREPS PACA site Aix en Provence

Chemin de la Guiramande CS 70445, 13098 Aix-en-Provence

☎ : 04.42.93.80.63

✉ : formation@fftri.com

Pour toutes vos questions concernant les formations fédérales contactez :

Monsieur Nicolas BILLARD

Conseiller Technique National Département emploi - formation

CREPS PACA site Aix en Provence

Chemin de la Guiramande CS 70445, 13098 Aix-en-Provence

☎ : 06.10.33.55.24

✉ : nbillard@fftri.com

Pour toutes vos questions sur la professionnalisation contactez :

Monsieur Alexandre DODU

Conseiller Technique National Département emploi - formation

CREPS PACA site Aix en Provence

Chemin de la Guiramande CS 70445, 13098 Aix-en-Provence

☎ : 06.26.17.32.98

✉ : adodu@fftri.com

Pour toutes vos questions sur les formations d'Etat contactez :

Monsieur Sébastien LIBICZ

Adjoint au Directeur Technique National en charge de l'emploi - formation

CREPS PACA site Aix en Provence

Chemin de la Guiramande CS 70445, 13098 Aix-en-Provence

☎ : 06.26.47.30.20

✉ : slibicz@fftri.com

Retrouvez également toute l'actualité du département emploi - formation sur internet

Site web : <http://www.fftri.com>



<https://www.facebook.com/triathlon.formation?fref=ts>